

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

## DÉLIBÉRATION 2022-34

**Nombres de conseillers : 11**

**Présents : 8**

**Absents : 3**

Le 17 septembre deux mille vingt-deux (17/11/2022)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean ARTO premier adjoint.

**Présents** : Mrs ARTO Jean - DEL GRANDE Stéphane – PASERO Fabien  
Mmes GUILHON Sylvie - FRANCOIS Johanna – LAVILLE Marie-Noëlle - PALIX Fabienne -  
SAIMMAIME Isabelle.

**Absent(s) excusé(s)** - JAMMES Patrick - PAMIES Sophie

**Absent(s)** : GUILHON Jérémie.

**Pouvoirs** : JAMMES Patrick a donné pouvoir à PALIX Fabienne - PAMIES Sophie a donné pouvoir à GUILHON Sylvie.

**Convocation expédiée le 10 novembre 2022**

**Secrétaire de séance** : FRANCOIS Johanna

### **OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE AUDIT ENERGETIQUE AVEC LE SDE07**

Vu l'article L2224-34 du Code général des collectivités territoriales autorisant le SDE 07 à prendre en charge, pour le compte de ses membres, tout ou partie des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont ces membres sont propriétaires. Le SDE 07 peut assurer le financement de ces travaux. Ces travaux font l'objet de conventions conclues avec les membres bénéficiaires.

De plus, suite à l'adoption du Décret Tertiaire, de nombreuses collectivités de l'Ardèche propriétaires de bâtiment de plus de 1000 m<sup>2</sup> devront procéder à des travaux leur permettant de réaliser 60% d'économie. Un audit énergétique leur sera alors nécessaire pour s'assurer de la bonne réalisation de cette obligation.

Dans ce contexte, le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche souhaite constituer un groupement de commandes d'audit énergétique afin de permettre aux acheteurs souhaitant réaliser un audit énergétique, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Le groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres.

Madame la maire précise également que la liste des membres du groupement de commandes sera arrêtée par le SDE 07 en Novembre 2022.

Le SDE 07, Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche se propose de coordonner et d'exécuter le marché d'audit énergétique, en contrepartie d'une participation financière pour permettre de réaliser une étude énergétique des bâtiments publics.

Cette participation est égale au montant de l'étude déduction faites des aides perçues par le SDE 07.

La CAO du groupement sera celle du SDE07, coordonnateur du groupement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention :**

- ✓ **AUTORISE** l'adhésion de la commune de SAINT MARTIN SUR LAVEZON au groupement de commandes ayant pour objet la réalisation d'audit énergétique ;
- ✓ **ACCEPTE** les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'audit énergétique,
- ✓ **AUTORISE** la Maire ou son représentant à signer la convention de groupement et à transmettre ses besoins, à savoir le détail des bâtiments à auditer,
- ✓ **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de St Martin Sur Lavezon et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout documents nécessaires à l'exécution par le SDE 07 de ce groupement de commande.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait conforme,  
Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire  
Marie-Noëlle LAVILLE



Le secrétaire,

